



## Changement de poste pendant période essai

-----  
Par JEFFREY

Bonjour,

Je viens vers vous dans le cadre d'une situation jamais rencontré jusque là.

J'ai été embauché dans une entreprise le 2 Avril 2024 pour un poste pour lequel j'ai signé une fiche de poste. Il s'agit d'un cdi statut cadre, donc période essai 4 mois renouvelable

Je vous passe la partie ou je n'ai pas eu d'accueil, ni de formation, ni aucun entretien depuis le début de mon contrat, ne serait ce que pour faire un point d'étape.

Ma période d'essai a été renouvelé le le 5 Juillet (à effet du 2 août)

Cette entreprise, a licencié fin Juillet, un de mes collègues, qui était le seul à m'aider dans mon travail. Autant dire, que la tâche difficile que j'avais depuis le début, devient impossible.

Par ailleurs, les gérants m'ont reçu lors d'un entretien ce Lundi 5 août, et m'ont informé que suite à ce licenciement, ils réorganisaient leur stratégie, et que de nouvelles missions allaient m'être confié.

Le jour même, on me demande de changer de bureau, je suis rattaché à un autre responsable, et mes missions n'ont plus rien à voir avec la fiche de poste que j'ai signé.

Ce matin, je recois un mail m'indiquant :

- Que je n'ai pas atteint les objectifs techniques de la fiche de mission d'origine
- Que de nouvelles missions me sont confiées pour la suite de ma période d'essai
- Que si je suis d'accord, je devrai retourner signé la nouvelle fiche de poste qui annulera et remplacera la précédente (pour info, je n'ai pas encore eu cette nouvelle fiche de poste)
- qu'un avenant à mon contrat de travail me sera proposé semaine 39 (pourquoi si loin ?)
- Que tout cela ne constitue pas un changement de poste

Dès lors plusieurs questions me viennent :

- dois je signer cette nouvelle fiche de poste si les missions ne me conviennent pas ? Si non, quelles peuvent être les conséquences ? ais je le droit de prendre un délai de réflexion pendant mes congés ?
- est ce légal de partager une même période d'essai pour 2 postes différents ?
- Sommes nous d'accord, que contrairement à ce qui est prétendu, il s'agit bel et bien d'un nouveau poste ? (et que donc, ce changement valide normalement ma période d'essai ?)
- Enfin, si je refuse cette nouvelle fiche de poste, et que l'entreprise décide de rompre ma période d'essai. Quels sont mes recours ?

Je vous remercie pour votre aide

-----  
Par kang74

Bonjour

Ce n'est pas un changement de poste, c'est une modification de vos tâches .  
Qui amenera un changement de poste, si, je suppose votre période d'essai est validée .

Vous avez bien sur le droit de ne pas accepter, c'est assez simple : vous êtes en période d'essai .

Si vous refusez d'essayer de prendre en charge ces nouvelles mission , la réponse à ce qu'il va se passer pour vous est déjà dans ce courrier : Que je n'ai pas atteint les objectifs techniques de la fiche de mission d'origine

Donc vous n'avez aucun recours possible : l'employeur est en droit de vous proposer d'autres missions, un autre poste, au lieu de rompre la période d'essai, comme il est en droit de réorganiser son service .

Je vous conseille donc de vous trouver un autre emploi puisque ce genre de fonctionnement ne semble pas vous convenir .

Attention à bien respecter le délai de la période d'essai ( les congés par exemple, rallongent la période d'essai)

-----  
Par JEFFREY

Bonjour,

Je comprends votre réponse, mais la trouve quelque peu définitive.

Les missions n'ont rien à voir : Je passe de formateur logiciel à prospection téléphonique

Mon supérieur hiérarchique n'est plus le même

Il s'agit tout de même plus qu'un changement de missions. Les missions ne correspondent plus au poste de base. Par ailleurs, si il ne s'agissait que d'un changement de mission, pourquoi veulent-ils me faire signer une nouvelle fiche de poste et un avenant au contrat ?

pour ce qui est de "l'échec de ma mission de base", ce mail reçu le 5 aout, soit post-renouvellement, est le premier indicateur de mécontentement. Jusque la, "on est content de toi" était le maitre mot. Aucun bilan n'a par ailleurs été fait.

Ceci n'est, à mon sens, qu'un prétexte pour me faire passer sous un nouveau poste auquel ils ont des besoins. C'est jouer avec la limite du droit pour que me mette à l'essai sur un nouveau poste, en utilisant la même période d'essai, ce qui est illégal.